



ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

6 MARS 2026

Procès-verbal d'assemblée – PVAG202601

ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

- Le 6 mars 2026 à 19h11, les membres de l'association Fleury-Saran Tir à l'Arc se sont réunis au siège social en assemblée générale ordinaire, sur convocation du Président, au Complexe sportif de la Forêt – Allée de l'orée de la Forêt, 45770 Saran.
- Les membres de l'assemblée ont émargé la feuille de présence en entrant en séance.
- L'assemblée désigne comme président de séance, MARESCHAL Philippe et comme secrétaire, LOISEAU Sandrine.
- La feuille de présence est vérifiée, arrêtée et certifiée exacte par le Président qui constate que les membres actifs présents ou représentés sont au nombre de 44 sur un total de 165 membres actifs composant l'association. Les membres actifs pouvant voter sont au nombre de 39. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut donc valablement délibérer.
- La discussion est ensuite ouverte.

1. APPROBATION DU PV DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 1^{ER} FEVRIER 2025 – RESOLUTION N°1

L'Assemblée Générale approuve le PV de la dernière AG qui s'est déroulée le 1^{er} février 2025.

Cette résolution, adoptée à main levée, recueille :

39 voix pour
0 voix contre
0 abstentions

>> La résolution N°1 est ADOPTÉE <<

2. RAPPORT MORAL DU PRESIDENT

- Le Président présente le rapport d'activité de l'année 2025 (joint au Procès-verbal – PJ1 Rapport d'activité)
 - ⊙ Sont notamment évoqués : les effectifs, le taux de renouvellement, l'accueil des personnes en situation de handicap. Le Président indique qu'il sera difficile d'accueillir plus de personnes (165 archers pour la saison 2026 à la date de l'AG).
 - ⊙ Le créneau du jeudi soir ouvert cette année permet d'avoir une séance spécifique pour les archers en inclusion et le Club aimerait pouvoir le garder la prochaine saison.
 - ⊙ Le Président évoque également les animations et compétitions organisées par le Club et la représentation du Club dans les différentes instances départementales / régionales et nationales de Tir à l'arc.
 - ⊙ L'absence d'un terrain d'entraînement est également soulignée. Le sujet sera réétudié avec la Mairie de Saran après les élections municipales.
 - ⊙ Il est rappelé que le Club favorise l'accès à la compétition en louant du matériel adapté, en aidant à l'achat de matériel par l'archer et en remboursant les inscriptions aux compétitions.

FLEURY-SARAN Tir à l'arc



secretariat@fleury-saran-tiralarc.com



Complexe sportif de la Forêt, allée de l'orée de la Forêt - 45770 SARAN



fleury-saran-tiralarc.com



- ⊙ Le Président présente ensuite le bilan sportif de l'année 2025 : le nombre de départs pris, les classements, les médailles et le rayonnement du Club jusqu'au niveau Championnats Européen.
- ⊙ Des pistes d'amélioration sont en cours de réflexion, comme l'organisation d'un TAE suite à la suppression du Beursault.
- ⊙ Plusieurs difficultés sont évoquées : comment amener les archers vers la compétition ? comment ouvrir plus de places à la compétition en salle organisée par le Club ? comment accueillir et encadrer plus d'archers ? comment percevoir plus de ressources financières quand les subventions diminuent ?
- ⊙ Enfin, le Président attire l'attention de l'Assemblée Générale sur le fait qu'il est de plus en plus difficile de mobiliser des bénévoles et qu'il va pourtant falloir assurer la relève des entraîneurs, des arbitres et de certains postes au Conseil d'Administration.

3. DISTINCTION AUX ARCHERS AYANT FAIT UN PODIUM AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE

Des bons d'achat à valoir dans une archerie sont délivrés aux archers ayant fait un podium sur un Championnat de France, et pour chaque podium :

- ⊙ Laurine RONOT pour ses podiums aux CF 3D, Nature, Campagne, 18m en salle et 3D en équipe mixte
- ⊙ Adèle MARCAULT pour son podium au CF 3D
- ⊙ Rudy MARCAULT pour ses podiums aux CF 3D, Campagne, 18m en salle
- ⊙ Benjamin MORELLE pour ses podiums aux CF 18m en salle et TAE
- ⊙ Pascal RONOT pour ses podiums aux CF 3D en équipe mixte

4. RAPPORT FINANCIER DU TRESORIER

- Aurélien LENIAU, Trésorier adjoint, présente les comptes de l'exercice 2025 (joint au Procès-verbal – PJ2 Rapport Financier 2025 – PJ3 Bilan 2025 – PJ4 Bilan financier 2025).
Le résultat est positif de 75,82€.

5. RAPPORT DES VERIFICATEURS AUX COMPTES

- Cyrille MOUTIA et Lionel FREMONT ont vérifié les comptes 2025. Il est donné lecture du contrôle réalisé et du quitus donné aux éléments qui leur ont été présentés (joint au Procès-Verbal – PJ5)

6. APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS 2025 – RESOLUTION N°2

Il est proposé à l'assemblée générale, après avoir entendu le rapport moral du Président, le rapport financier du Trésorier et le rapport des vérificateurs aux comptes, d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution, adoptée à main levée, recueille :

39 voix pour

0 voix contre

0 abstentions

>> La résolution N°2 est ADOPTÉE <<



secretariat@fleury-saran-tiralarc.com



Complexe sportif de la Forêt, allée de l'orée de la Forêt - 45770 SARAN



fleury-saran-tiralarc.com



7. VOTE DE LA PART CLUB POUR LA SAISON 2027 ET PRESENTATION DU BUDGET 2026

Vote de la part Club pour la saison 2027 – RESOLUTION N°3

L'assemblée générale décide que la part Club sera, pour les adhésions effectuées au titre de la saison sportive 2027, augmentée de 1,00€.

Cette résolution, adoptée à main levée, recueille :

39 voix pour

0 voix contre

0 abstentions

>> La résolution N°3 est ADOPTEE <<

Présentation du budget prévisionnel 2026

- Aurélien LENIAU, Trésorier adjoint, présente le budget prévisionnel 2026 (joint au Procès-verbal PJ 6) pour un montant de 78 000€.

8. APPROBATION DU BUDGET 2026 – RESOLUTION N°4

L'assemblée générale approuve le budget prévisionnel 2026 tel qu'il lui est présenté.

Cette résolution, adoptée à main levée, recueille :

39 voix pour

0 voix contre

0 abstentions

>> La résolution N°4 est ADOPTEE <<

9. DESIGNATION DES VERIFICATEURS AUX COMPTES 2026 – RESOLUTION N°5

Il est rappelé la nécessité de désigner deux membres de l'Association pour vérifier les comptes 2026.

Lionel FREMONT et Cyrille MOUTIA sont candidats.

Il est proposé à l'assemblée générale d'approuver les candidatures.

Cette résolution, adoptée à main levée, recueille :

39 voix pour

0 voix contre

0 abstentions

>> La résolution N°5 est ADOPTEE <<



secretariat@fleury-saran-tiralarc.com



Complexe sportif de la Forêt, allée de l'orée de la Forêt - 45770 SARAN



fleury-saran-tiralarc.com



10. ELECTION DE NOUVEAUX MEMBRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION – RESOLUTION N°6

Un appel à candidature a été fait dans la convocation à l'Assemblée Générale, pour compléter le Conseil d'Administration.

Aucun archer n'a présenté sa candidature.

Le Conseil d'Administration élu en 2025 est donc maintenu à l'identique.

11. QUESTIONS DIVERSES

Intervention des adhérents

- Quand le Club disposera enfin d'un terrain ? et dans l'attente, le Club peut-il prendre en charge le droit de paille payé par certains membres pour aller tirer dans d'autres clubs ?
>> Il est rappelé que le Conseil d'Administration est à la recherche d'un terrain. Plusieurs pistes se sont révélées infructueuses.
Le Trésorier ajoute que le Club n'a pas les moyens financiers de prendre en charge le droit de paille pour tirer à l'extérieur de chaque archer qui serait concerné.
- Catégorie S3 : l'éventail des âges et beaucoup trop large et les parcours peuvent être très difficiles pour les archers les plus âgés. Le Conseil d'Administration répond que cette question ne relève pas de la compétence du Club.
- France 3D : mécontentement sur l'organisation, l'absence d'informations et les mauvaises consignes qui ont été données.
>> Il est rappelé qu'il y a de moins en moins de bénévoles pour organiser les compétitions, que l'organisation d'un Tir 3D nécessite beaucoup de main d'œuvre mais qu'il y a peu de retour des archers. Dans ces conditions, l'organisation est effectivement compliquée.

Intervention de Mr Renou, Conseiller délégué aux sports à la mairie de Saran

Mr Renou précise qu'une période de réserve électorale précède le premier tour des élections municipales (15 mars 2026) et indique qu'il ne peut pas s'exprimer sur le terrain proposé dans le programme d'un candidat.

Mr Renou rappelle que les bénévoles sont nécessaires dans un club. Il est inquiet sur le discours du Président rappelant que les bénévoles vieillissent (Entraîneurs, Membres du bureau, Arbitres, Encadrants et Aides) et qu'il n'y a pas de relève.

Intervention de Mme Coulon, Ajointe à la Maire de Fleury les Aubrais en charge des sports et des handisports

Mme Coulon indique que le bénévolat est en perte de vitesse dans beaucoup d'associations. Mme Coulon félicite le Club pour son ouverture aux personnes de situation handicap.

Mme Coulon remercie les dirigeants de l'association pour la qualité des échanges ces 6 dernières années et rappelle que la mise à disposition de la salle est valorisée pour 12 k€ par an et que le Relamping de la salle a coûté 5 k€ à la mairie de Fleury les Aubrais.





Tous les points à l'ordre du jour ayant été discutés et plus personne ne souhaitant prendre la parole, le Président a levé la séance à 20h20.

Il est dressé Procès-verbal de l'Assemblée Générale, signé après lecture par le Président et la Secrétaire de séance auquel sont annexés :

1. Le Rapport d'activité (PJ1)
2. Le Rapport Financier 2025 (PJ2)
3. Le Bilan 2025 (PJ3)
4. Le Bilan financier 2025 (PJ4)
5. Le Quitus des vérificateurs aux comptes (PJ5)
6. Le Budget prévisionnel 2026 (PJ6)

ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

Secrétaire de Séance et rédacteur du PV
Sandrine LOISEAU

Président
Philippe MARESCHAL

FLEURY-SARAN Tir à l'arc



secretariat@fleury-saran-tiralarc.com



Complexe sportif de la Forêt, allée de l'orée de la Forêt - 45770 SARAN



fleury-saran-tiralarc.com

FLEURY-SARAN Tir à l'arc

RAPPORT D'ACTIVITÉ

**Club
inclusif**

AMBITION
LABEL CLUB FFTA
2025/2026



ANNÉE 2025

Ce qui va bien :

Les effectifs :

Avec 167 licenciés en 2025, le club est toujours le **deuxième plus gros club de la région** après St Avertin. Les deux tiers des licenciés résident sur les communes de Fleury et de Saran, le dernier tiers habitant le nord est du canton de Meung sur Loire.

CATEGORIES	HOMMES	FEMMES	TOTAL	JEUNES	ADULTES
Seniors 3	21	10	31		31
Seniors 2	25	11	36		36
Seniors 1	27	12	29		29
Juniors U21	01	06	07	07	
Cadets U18	06	16	22	22	
Minimes U15	03	05	08	08	
Benjamins U13	16	04	20	20	
Poussins U11	07	04	11	11	
	----	----	----	----	----
TOTAL	106	61	167	68	96

Ce qui nous fait un **taux de féminisation de 37%** et un **pourcentage de jeunes de 40%** dont **7% de poussins (U11)**.

Saison :	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Inscrits :	132	104	125	148	157	167	165

Nous avons enregistré 48 départs (27 adultes et 21 jeunes) pour 58 arrivées (33 adultes et 25 jeunes) qui correspond à un taux de renouvellement de 35%, sensiblement équivalent aux taux des années précédentes..

Accueil des personnes en situation de handicap :

20 personnes dans le club sont en situation de handicap. Le club est labellisé club inclusif et est référencé sur le site handiguide des sports.

Une convention est signée avec l'ESAT des cent arpents de Saran et avec le hameau de Julien de Boigny sur Bionne qui héberge des autistes.

Cinq archers relèvent du para tir à l'arc, deux d'entre eux sont classifiés et Benjamin participe régulièrement aux championnats de France de tir à 18m et en TAE.

Cinq autres archers des cent arpents convention ffsa viennent en autonomie sur le nouveau créneau du jeudi soir.

Rayonnement du club :

Le club est très engagé dans la promotion du tir à l'arc quelle que soit la discipline pratiquée et anime tout au long de la saison sportive des séances de découvertes du tir à l'arc pour les jeunes et les moins jeunes.

- 19 février, 20 avril et 29 octobre : animation pour les jeunes des stages de vacances du CJF tennis.
- 20 mars : animation pour le foyer de vie Jacques Cartier (Apajh) au boulodrome de l'Argonne.
- 1^{er} avril : animation au collège Condorcet en marge de la course solidaire.
- 08 avril, 18 juillet et 1^{er} août : vacances sportives de la ville de Fleury les Aubrais.
- 12 avril : tir à l'arc au féminin interclubs du Loiret à la salle de la forêt.
- 15 mai : savoir rouler à vélo pour les CM2 de l'agglomération orléanaise à l'île Charlemagne
- 24 mai : animation à la kermesse de la bibliothèque Anaïs et Thibault.
- 29 juin : kermesse des p'tits Cercottois à Cercottes.
- Septembre 2025 : animation au forum des associations de Saran et stand d'accueil au forum des associations de Fleury les Aubrais

- Toussaint : animation tir à l'arc au château de Chamerolles. 6 animations de prévues, mais seulement deux réalisées à cause de la météo.
- 11 octobre : tir à l'arc au féminin interclubs du Loiret à la salle de la forêt.
- 15 novembre : animation tir sur cibles 3D pour l'association sportive Honda France à la salle de la forêt.

Soit, en tout, 21 animations hors club auxquelles il faut ajouter les animations intra club :
tir de Noël, tir à l'oiseau, tir du roi, tournoi des maîtres et deux passages de flèches de niveau.

Le club a également organisé

- une compétition spéciale jeunes archers et débutants,
- un tournoi poussins,
- un concours tir à 18m qualificatif pour les championnats de France et championnat de France para tir à l'arc accueillant 140 compétiteurs du département.
- un concours tir sur cible 3D dans le cadre du Festiv'arc les 31 mai et 1^{er} Juin accueillant 227 archers venus de toute la France au château de Charbonnières.
- la co-organisation du championnat de France de tir sur cible 3D accueillant 555 archers venus de toute la France, les 16 et 17 Août à Boigny sur Bionne.
- Le club a également organisé une rencontre départementale pour le comité départemental de la fédération française de sport adapté au gymnase Guy Moquet..

Le club est également représenté au sein des instances du tir à l'arc :

- **départementales** : comité départemental du Loiret de tir à l'arc
 - o Edwige Roland membre du comité départemental
 - o Claude Roland membre du comité départemental
 - o Philippe Mareschal membre du comité départemental
- **régionales** : comité régional Centre Val de Loire de tir à l'arc
 - o Edwige Roland présidente du comité régional
 - o Claude Roland membre du comité régional, pdt commission éthique et juridique, pdt première instance disciplinaire.
 - o Philippe Mareschal membre du comité régional, co-pdt commission para tir à l'arc
- **nationales** : Fédération française de tir à l'arc
 - o Edwige Roland vice-présidente de la FFTA, superviseuse du pôle services aux clubs, présidente de la commission Projet Sportif Fédéral, Groupe de travail prévention des VSS, commission féminisation/mixité
 - o Sandrine Loiseau commission nationale disciplinaire de première instance
 - o Claude Roland commission sportive, groupe de travail championnats de France parcours, commission relecture des règlements

BILAN SPORTIF

Les archers du club sont **présents sur de nombreux concours et championnats de France**, voir la participation de Laurine Ronot en équipe de France et 4^{ème} au championnat d'Europe à Samsun en Turquie le 17 février 2025.

	total départs	salle	nature	campagne	TAE n	3D	beursault	poussins	sp jeunes
76 archers	76	43	12	13	8	18	2	6	26
727 départs	727	257	74	59	34	184	3	6	107

	Département	Région	France	Europe	International
archers	24	15	7	1	1
départs	48	21	15	1	1

Les podiums de la saison :

Laurine Ronot :

Championne de France par équipe mixte BB en tir sur cibles 3D, le 12 septembre 2025 à Bourg-St. Maurice - Les Arcs 1600
Championne de France de tir Nature, U18 arc nu le 08 juin 2025 à Bonneval.
Championne de France de tir Campagne, U18 arc nu le 10 Août 2025 à Chauviat.
Championne de France de tir sur cibles 3D, U18 arc nu le 17 Août 2025 à Boigny-sur-Bionne.
7^{ème} au Nîmes Archery Tournament en scratch FBB le 18 janvier 2025.
Sélectionnée en équipe de France U21 FBB pour les championnats d'Europe salle au Nîmes Archery Tournament.
4^{ème} au championnat d'Europe tir à 18m en U21 FBB le 23 février 2025 à Samsun (Turquie).
Médaille de bronze au championnat de France de tir à 18m en U18 FBB le 02 mars 2025 à Agen.
Championne régionale de tir sur cibles 3D, U18 arc nu le 27 Juillet 2025 à St Jean le Blanc.
Championne régionale de tir en campagne U18 arc nu 20 avril 2025 à Rouvray St Florentin.
Championne départementale salle en U18 FBB le 26 janvier 2025 à Ingré.
Championne départementale de tir nature U18 arc nu le 30 mars 2025 à Beaugency.
Championne départementale de tir sur cibles 3D U18 arc nu le 11 mai 2025 à la Ferté St Cyr.
Championne départementale de Tir en campagne, U18 arc nu, le 1^{er} juin 2025 à St Jean de Braye.

Rudy Marcault :

6^{ème} à la coupe d'Europe de Run-Archery U21 le 12 Octobre 2025 à Montigny les Cormeilles.
Champion de France de tir Campagne, U18 arc nu le 10 Août 2025 à Chauviat.
Champion de France de tir sur cibles 3D, U18 arc nu le 17 Août 2025 à Boigny-sur-Bionne..
Médaille de bronze au championnat de France de tir à 18m U18 HBB le 02mars 2025 à Agen.
Champion régional tir à 18m U18 arc nu le 16 février 2025 à Bourges.
Champion départemental tir à 18m U18 arc nu le 26 janvier 2025 à Ingré.
Champion départemental de tir en campagne le 1^{er} juin 2025 à St Jean de Braye.
Vice champion départemental de tir sur cibles 3D le 11 mai 2025 à la Ferté St Cyr.

Pascal Ronot :

Champion de France par équipe mixte BB en tir sur cibles 3D, le 12 septembre 2025 à Bourg-St. Maurice - Les Arcs 1600.
17^{ème} au championnat de France de tir en salle en scratch hommes arc nu, le 26 février 2025 à Agen.
5^{ème} au championnat de France de tir sur cibles 3D en S2 hommes arc nu, le 17 Août 2025 à Boigny-sur-Bionne.
18^{ème} au championnat de France de tir en campagne en S2 hommes arc nu, le 06 Août 2025 à Chauviat.
Vice champion régional de tir en campagne en S2 hommes arc nu, le 20 avril 2025 à Rouvray St Florentin.
14^{ème} au championnat régional de tir à 18m, scratch hommes arc nu, le 08 février 2025 à Châteauroux.
Champion départemental de tir en salle en scratch hommes arc nu le 26 janvier 2025 à Ingré.
Champion départemental de tir nature en S2 hommes arc nu le 30 mars 2025 à Beaugency.
Champion départemental de tir en campagne en S2 hommes arc nu le 1^{er} juin 2025 à St Jean de Braye.
Vice champion départemental de tir sur cibles 3D en S2 hommes arc nu le 11 mai 2025 à la Ferté St Cyr

Benjamin Morelle :

Champion de France para- Tir à l'arc TAE, Challenge hommes arcs classiques le 12 juillet 2025 à Coulogne.

Médaille de bronze au championnat de France para-Tir à l'arc 18m, challenge hommes arcs classiques, le 8 mars 2025 à Richelieu.

Champion régional para-Tir à l'arc 18m, challenge hommes arcs classiques, le 08 février 2025 à Châteauroux.

Adèle Marcault :

Vice-championne de France de tir sur cibles 3D, U13 arc nu le 17 Août 2025 à Boigny-sur-Bionne.

Championne régionale de tir sur cibles 3D, U13 arc nu le 27 Juillet 2025 à St Jean le Blanc.

Championne départementale de tir sur cibles 3D U13 arc nu le 11 mai 2025 à la Ferté St Cyr.

Camille Ronot:

5^{ème} au championnat de France de tir sur cibles 3D, scratch U21/S1 arc nu, le 17 Août 2025 à Boigny-sur-Bionne.

6^{ème} au championnat de France de tir nature, scratch U21/S1 arc nu, le 08 juin 2025 à Bonneval.

Championne régionale de tir en campagne U21 arc nu 20 avril 2025 à Rouvray St Florentin.

Championne régionale de tir sur cibles 3D scratch U21/S1 arc nu le 27 Juillet 2025 à St Jean le Blanc.

6^{ème} au championnat régional de tir à 18m, scratch femmes arc nu, le 08 février 2025 à Châteauroux.

Vice-championne départementale de tir à 18m scratch dames arc nu le 26 janvier 2025 à Ingré.

Championne départementale de tir nature U21 arc nu le 30 mars 2025 à Beaugency.

Championne départementale de Tir en campagne, U21 arc nu, le 1^{er} juin 2025 à St Jean de Braye.

Amaury Bodet-Lhuisset :

15^{ème} au championnat de France de tir sur cibles 3D, U18 arc nu le 18 Août 2025 à Boigny-sur-Bionne.

3^{ème} au championnat régional de tir à 18m U18 arc nu le 16 février 2025 à Bourges.

3^{ème} au championnat régional de tir campagne U18 arc nu le 1^{er} mai 2025 à Amilly.

5^{ème} au championnat régional de tir sur cibles 3D U18 arc nu le 27 juillet 2025 à St Cyr en val.

3^{ème} au championnat départemental de tir campagne U18 arc nu le 1^{er} juin 2025 à Charbonnières.

Vice champion départemental de tir nature U18 arc nu le 30 mars 2025 à Beaugency.

Yannick Bodet :

20^{ème} au championnat de France de tir sur cibles 3D, S2 arc nu le 18 Août 2025 à Boigny-sur-Bionne.

7^{ème} au Championnat régional de tir en campagne S2 arc nu le 20 avril 2025 à Rouvray St Florentin.

18^{ème} au championnat régional de tir à 18m, S2 arc nu, le 08 février 2025 à Châteauroux.

Lucas Genty :

Champion régional TAE distance nationale en U18 arc classique le 29 juin 2025 à Argenton-sur-Creuse.

Médaille de bronze par équipe DR3 arc classique le 30 juin 2025 à Argenton-sur-Creuse.

11^{ème} au championnat régional de tir à 18m U18 arc classique le 16 février 2025 à Bourges.

Médaille de bronze au championnat départemental de tir à 18m U18 arc classique le 26 janvier 2025 à Ingré.

Sandrine Loiseau :

Médaille de bronze par équipe DR3 arc classique le 30 juin 2025 à Argenton-sur-Creuse.
8^{ème} au championnat régional TAE distance nationale en S2 arc classique le 29 juin 2025 à Argenton-sur-Creuse.
Médaille de bronze S2 arc classique au championnat départemental salle le 26 janvier 2025 à Ingré.

Philippe Mareschal :

Champion régional de tir en campagne en S3 hommes arcs nus le 20 avril 2025 à Rouvray St Florentin.
vice champion départemental de tir nature en S3 hommes arcs droit le 30 mars 2025 à Beaugency.
vice champion départemental TAE distance nationale en S3 hommes arc nu le 18 mai 2025 à Trainou

Elodie Padois :

Championne départemental de tir à 18m en S1 femmes arcs classiques le 26 janvier 2025 à Ingré.

Sandrine Pomporte :

Championne départementale de tir nature en S2 femmes arc chasse le 30 mars 2025 à Beaugency.

Clara Vermunt :

Championne départementale de tir à 18m en U18 femmes arcs classiques le 26 janvier 2025 à Ingré

Liliana Thiébault-Porte :

Vice championne départementale de tir à 18m en U18 femmes arcs classiques le 26 janvier 2025 à Ingré

Ce qui fait :

- une qualification en équipe de France pour le championnat d'Europe en salle
- Championnats de France : 6 médailles d'or, 2 argent et 2 bronze.
- Championnats régionaux : 6 médailles d'or, 2 argent et 2 bronze.
- Championnats départementaux : 18 médailles d'or, 8 argent et 6 bronze.

La communication :

Notre site **Facebook** <https://www.facebook.com/tal.asfas.9> relaye toutes nos activités et est suivi par de plus en plus de personnes à travers toute la France

Notre site **Sportsregions**: <https://www.fleury-saran-tiralarc.com> assure la communication vers les archers du club et est également très suivi.

Pour nous trouver, nous sommes référencés sur Google, le handiguide des sports...

Le soutien de nos deux municipalités :

L'éclairage du boulodrome a été passé en LED, ce qui apporte une plus grande luminosité et surtout une grosse économie d'énergie.

La mise à disposition des locaux nous permet d'absorber le surplus de licenciés, ainsi que l'organisation de notre compétition en salle au gymnase Guy Moquet..

L'ouverture d'un créneau supplémentaire le jeudi nous permet de pouvoir avoir un créneau réellement inclusif pour nos archers sport adapté. Cela nous permet également d'avoir le créneau du mardi exclusivement réservé aux archers grands débutants.

Remerciements à la ville de Fleury les Aubrais.

Remerciements également à la ville de Saran pour l'augmentation de la subvention renouvelée pour 2026, l'investissement des personnels des services municipaux lors de l'organisation de nos manifestations, et la promesse de l'aménagement d'un pas de tir extérieur lors du prochain mandat municipal.

La formation et les entraînements :

Dix-neuf créneaux d'une heure trente sont actuellement proposés sur la semaine. Ceux-ci permettent de proposer une formation de qualité en fonction des différents publics :

- la **formation des jeunes archers débutants** : un créneau le mercredi matin pour les plus jeunes U11 et U13 n'ayant pas d'école, encadré par Philippe Mareschal et Patrick Walko, un créneau pour les débutants ados le mercredi à 17h30, encadré par Philippe Mareschal et Claude Bourgeois, et un deuxième créneau pour les U11/U13/U15 le vendredi à 17h30 au gymnase Guy Vergracht, encadré par Dany et Josiane Martin et par Philippe Mareschal. Les débutants deuxième année sont accueillis par Dany, Josiane et Cyril Moutia de 19h à 20h30, toujours à Guy Vergracht.
- La **formation des adultes débutants** est assurée le mardi soir par Sandrine Loiseau et Pascal Padois
- L'**entraînement des archers compétiteurs** : afin d'être performants sur les compétitions, trois entraînements par semaine est un minimum, les lundi, mercredi et vendredi de 19h à 20h30. Un entraîneur brevet d'état, Catherine Naudot les entraîne le lundi et Philippe Mareschal mercredi et vendredi.
Dany Martin pour les jeunes débutants et Philippe Mareschal assurent le coaching lors de la plupart des compétitions
- Les compétiteurs sur les **disciplines de parcours** s'entraînent le samedi matin.
- Le vendredi matin est réservé aux **archers convention sport adapté** et est encadré par Philippe Mareschal, Patrick Walko, Arnaud Huillery et Betella Huger.
- Les autres créneaux sont en libre accès pour les archers ne rentrant pas dans les catégories précédentes. Théoriquement non encadrés, Alain Reignoux assure l'accueil les mardis et jeudis matin, et Philippe Mareschal sur les créneaux des lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 20h30 à 22h.

Le club favorise l'accès à la compétition des nouveaux archers :

- en proposant la mise à disposition d'un arc de meilleure qualité que les arcs débutants dès la deuxième année de pratique.
- en proposant une aide à l'achat de son matériel personnel sous la forme d'un crédit dix fois sans frais
- en remplaçant progressivement les arcs débutants de type "Roland" en plastique ou à poignée bois par des kits d'arcs à poignée métallique.
- en prenant en charge les frais d'inscription aux différentes compétitions proposées au niveau départemental, régional et en dédommageant en partie les frais de participation aux championnats de France

Les pistes d'amélioration :

Cette année, la date de notre traditionnel **concours beursault** tombait en même temps que le Festiv'arc dans lequel le club s'est beaucoup investi. La décision a été prise d'abandonner l'organisation de cette compétition qui demande beaucoup d'investissement pour les bénévoles pour un rapport inexistant. L'organisation d'un TAE avec le même investissement en terme de dépense d'énergie de la part des bénévoles serait une piste intéressante à étudier.

L'aménagement du **terrain extérieur** envisagé à côté du club méca à Saran nous permettrait de proposer enfin à nos archers compétiteurs de pouvoir s'entraîner à la distance olympique de 70m et de proposer à nos archers débutants une formation aux tirs en extérieur, aucune des différentes pistes étudiées ces derniers temps ne semblant pouvoir aboutir. J'en profite pour remercier à nouveau Edwige et Claude Roland qui continuent à nous accueillir dans leur jardin depuis six ans et qui nous permet de nous entraîner jusqu'à 50m. Ce terrain nous permettrait également d'avoir une solution de repli lors de l'accueil de la compétition internationale open para-tennis qui est une vitrine pour la ville de Fleury les Aubrais mais qui vient impacter directement le début d'année du club, l'organisation de l'entraînement de nos archers et le début de la formation de nos archers débutants.

La proportion d'archers compétiteurs :

167 licenciés	licenciés	compétiteurs	%
adultes compétition	63	38	60
jeunes	57	34	60
U11	10	4	40
adultes club	19		
convention FFSA	15		
découverte	3		
total compet possibles	130	76	58

Sur les 130 archers qui auraient pu faire de la compétition, seuls 76 d'entre eux ont prit au moins un départ, mais 14 d'entre eux n'ont pris qu'un seul départ. On doit pouvoir améliorer la communication sur l'offre de concours et sur la convivialité des rencontres de tir à l'arc. On sait qu'il n'y a que trois places sur les podiums.

Le nombre de 167 licenciés dans le club semble être actuellement une limite au-delà de laquelle nous ne pouvons aller. Augmenter le **nombre de créneaux**, notamment entre 12h et 14h, pourrait être une solution qui permettrait à des archers de venir s'entraîner pendant leur pause méridienne, ou qui permettrait au club de proposer un créneau réservé aux femmes. Cela suppose un entraîneur supplémentaire qu'il nous faut trouver parmi les bénévoles, l'emploi d'un professionnel n'étant pas envisageable.

En effet, les **aides à l'emploi**, dans le contexte actuel, sont basées sur des subventions limitées dans la durée à trois ans. Comment gérer les années suivantes ?

Il faut également commencer à réfléchir aux **ressources du club**, basées uniquement sur les participations des licenciés et sur des subventions qui devraient se faire de plus en plus réduites. L'appel **au mécénat** et aux **sponsors** serait une solution, mais le tir à l'arc n'est pas aussi porteur que le foot, le hand ou le basket !

Il nous faut aussi penser au **renouvellement des encadrants**, entraîneurs et arbitres. Du sang jeune serait le bienvenu. Le problème des retraités bénévoles, quoique disponibles, est qu'ils vieillissent plus tôt que les autres, qu'ils fatiguent plus vite que les autres et que des ennuis de santé récents nous montrent qu'ils sont peut-être plus fragiles que les autres.

En **conclusion**, un très grand remerciement à tous pour :

- l'investissement des bénévoles du club ; conseil d'administration, encadrants, arbitres, organisation des compétitions, des animations, etc
- l'investissement des archers compétiteurs qui, podiums ou pas, font rayonner le club partout en France, voir à l'étranger.
- les institutions qui nous soutiennent :
 - o la ville de Fleury les Aubrais, la ville de Saran et les différents services municipaux
 - o l'ANS
 - o le conseil régional Centre Val de Loire
 - o le conseil départemental du Loiret
 - o la fédération française de tir à l'arc
 - o le comité régional Centre Val de Loire de tir à l'arc
 - o le comité départemental du Loiret de tir à l'arc

Et un immense merci aux parents et familles qui nous soutiennent pour qu'on puisse profiter de notre passion : le tir à l'arc !

Le Président :
Ph. Mareschal

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Ph. Mareschal', written in a cursive style with a long horizontal stroke extending to the right.

RAPPORT FINANCIER 2025

Les comptes pour cette année 2025 ont été clôturés avec un total de 122 290.06 € et font ressortir un léger excédent de 75,82 €.

LES RECETTES :

Nous avons commencé l'exercice avec un excédent de 112,95 € et une reprise sur provision de 52 200€. Cette somme est prévue pour des achats d'investissement à venir, et à nouveau, l'emploi d'un brevet d'état pour les entraînements des compétiteurs.

7 % de nos autres recettes viennent des différentes subventions (soit 8 567€, ce qui représente une baisse de 8,15%, qui fait suite à autre une baisse de 19,5 % l'année précédente).

Concernant la subvention de la ville de Fleury-les-Aubrais, elle est identique à celle de l'année précédente, à savoir 1500€ (mais reste faible par rapport à 2023, où elle était de 2000€).

Concernant la subvention de Saran, après une année d'augmentation, nous sommes passés de 2 704€ à 2 176€, soit une baisse de 20%

Celle du Conseil Départemental est passée de 682,1 € à 767,6 € soit une augmentation de 13%, mais dans le même temps, celle de l'ANS a baissé de 4 272€ à 3 495€, soit une baisse de 18%.

Pour rappel, la subvention de l'ANS est une subvention très volatile, en fonction des décisions de l'État, et peut disparaître n'importe quand.

L'organisation des différents concours du club, ainsi que les animations externes représentent 5,11 % de nos recettes. Cela représente une valeur de 6 243 €, soit une recette quasiment identique à l'année précédente.

18,3 % des recettes sont liées à vos cotisations et locations de matériels aux nouveaux archers (soit 22 374 €).

Il en est de même pour les abandons de frais de transport. En effet, il y a eu 38 424 Km effectués l'année dernière, par les adhérents bénévoles et nos compétiteurs.

LES DÉPENSES

Cette année notre poste principal de dépenses est celui lié aux concours.

L'organisation et la prise en charge de ces derniers représentent 33,4 % des dépenses annuelles, une partie de cette somme étant composée des abandons de frais des bénévoles.

Pour rappel, nous prenons en charge l'inscription aux différents concours des compétiteurs, ce qui est très rare à ce jour, dans les autres clubs. Cela représente pour le club une dépense de 5 513,5 € (soit une hausse de 11,6% par rapport à 2024).

Le club continue sa politique d'investissement dans du matériel neuf.

En 2025 nous y avons consacré 8 301 €. Cela représente une hausse de 36%, sur ce poste par rapport à 2024, et 6,8% du budget annuel de 2025.

Les achats importants qui ont été réalisés cette année sont :

- Les kits arc pour les archers débutants et archers confirmés.

- Les cibles 3D pour notre concours annuel

Comme l'année dernière, 9 % de notre budget a servi à l'achat des licences et assurances auprès de la FFTA.

Nous sommes à ce jour 167 archers dans le club. Pour rappel seulement 36,18% de votre cotisation revient au club, le reste part aux instances fédérales.

Cette année le club a investi 5,3 % dans la formation et stages divers, contre 2% l'année dernière, ce qui s'explique par la reconduction de la prestation du brevet d'État, sur toute l'année 2025.

Comme les années précédentes, le club prend en charge les frais liés aux différentes formations fédérales. Nous tenons à rappeler que le club a besoin d'arbitres et d'entraîneurs pour subsister. En effet, nous avons aujourd'hui 2 arbitres, sans lesquels nous ne pourrions plus organiser de concours, et par conséquent, nous priver d'une part importante de nos recettes.

Plus nous serons d'acteurs, sur ces deux postes entraîneurs / arbitres, moins la charge qui incombe à ceux en exercice sera pesante.

Le budget prévisionnel :

Pour l'exercice 2026, 43,4 % du budget a été provisionné, en partie pour l'achat de matériels.

Une partie de la provision est toujours constituée pour régler les séances d'entraînement effectuées par le brevet d'État, Catherine, le lundi soir. Cette partie de la provision couvre encore 3 ans de cours. Nous avons également décidé de provisionner une partie pour aider à l'aménagement du futur terrain extérieur, si cela s'avérait nécessaire.

Le reste englobe les frais divers habituels (assurances, secrétariat, excédant, etc...).

Ce budget est calculé globalement sur les mêmes grands axes habituels, il s'établit pour un montant de 78 000 €, sans changement significatif, par rapport au précédent budget.

Un élargissement de l'implication du brevet d'État, notamment pour du coaching lors des concours de niveau France, a été évoqué en réunion du conseil d'administration, mais cela n'est actuellement pas prévu dans ce budget prévisionnel.

Sur 2026, nous continuerons nos investissements progressifs en achat de matériel.

Enfin, le club assurera toujours la prise en charge des concours, via le versement d'une aide pour les Championnats de France et la prise en charge des stages.

Podium CF 2025 : 12, soit 2 de plus qu'en 2024

Bon d'achat 1 Podium L RONOT (SALLE 3)
Bon d'achat 1 Podium R MARCAULT (SALLE 3)
Bon d'achat 1 Podium B MORELLE (SALLE 3)
Bon d'achat 1 Podium L RONOT (NATURE 1)
Bon d'achat 1 Podium B MORELLE (TAE 1)
Bon d'achat 1 Podium L RONOT (CAMPAGNE 1)
Bon d'achat 1 Podium R MARCAULT (CAMPAGNE 1)
Bon d'achat 1 Podium A MARCAULT (3D 2)
Bon d'achat 1 Podium L RONOT (3D 1)
Bon d'achat 1 Podium R MARCAULT (3D 1)
Bon d'achat 1 Podium P RONOT (3D EQUIPE MIXTE 1)
Bon d'achat 1 Podium L RONOT (3D EQUIPE MIXTE 1)

Cotisations 2027 :

- Augmentation de la part club de 1€, sur les cotisations 2027
- Le CA se laisse l'année pour prendre en compte les possibles baisses des subventions et prendre en compte leurs conséquences. Une piste d'économies serait de limiter le remboursement des inscriptions aux concours, ou soumettre à condition.



FLEURY SARAN TIR A L'ARC

Bilan 2025

DEPENSES		RECETTES	
Achats		Vente	
Achat de matériel	8301,27	Vente d'habillement	76
Achat de licences	10737,25	Vente de matériel	798,49
Location		Manifestations	6243,22
Médailles - Récompenses	1586,78		
Alimentaire	1012,32	Subventions et Sponsoring	
habillement	442,7	Fleury Les Aubrais	1500
Divers		Saran	2176
Services extérieurs		Conseil Départemental	767,6
Entretien et réparations	287,69	Ans	3495
Assurances	281,65	Conseil Régional	585,8
		FFTA / CRCVL / CD	
Autres services extérieurs		Don - sponsor	20,75
Arbitres	311,45	Abandon de frais de transport	29574,54
Prestation Brevet d'état	6072,6		
Frais de déplacement concours	22216,62	Prise en charge de frais par fédération/ligue/département/CD45	22
Frais de déplacement Championnat de France	4053,44		
Frais de déplacement divers	7523,31	Autres produits de gestion courante	
stage et formation	386,7	Cotisations (licences)	17096
Secrétariat	38,74	Partage tes flèches	1000
Documentation	99	Location materiel	5197,5
Divers	337,77	Divers	80,9
Autres charges de gestion courante		Stages et compétitions	0
Inscriptions concours	5513,5	Produits financiers	1022,77
Charges financières		Produits exceptionnels	320,54
frais bancaires et autres	11,45 €		
Dotations aux amortissements et provisions		Reprise Dotations aux amortissements et provisions	
amortissements et provisions 2025	53000	Reprises sur amortissements 2024	52200
Déficit précédant	0,00 €	Excédent précédant	112,95 €
Résultat de l'année		Résultat de l'année	
Excédent	75,82 €	Déficit	
TOTAL	122 290,06 €	TOTAL	122 290,06 €

Le Président de l'association : **MARESCHAL P.**

Le Trésorier de l'association : **PADOIS P.**



FLEURY SARAN TIR A L'ARC

BILAN FINANCIER 2025

ACTIF		PASSIF	
Solde négatif / Résultats cumulés années antérieures	-42,23	Solde positif / Résultats cumulés années antérieures	
Solde négatif / Résultat de l'exercice		Solde positif / Résultat de l'exercice	75,82
Stocks		Autres :	
Solde banque	48,99	Chèques non encaissés et provisions	51 950,77
Placements	51 520,33		
Caisse	484,50		
Autres :			
Parts sociales	15,00		
TOTAL ACTIF	52 026,59	TOTAL PASSIF	52 026,59

Le Président de l'association :

M MARESCHAL Philippe

Le Trésorier de l'association :

M PADOIS Pascal

Cyril MOUTIA, Lionel FREMONT

A l'attention du secrétaire de Fleury-Saran Tir à l'arc

Fleury les Aubrais le, 23/02/2026

Objet : Vérification des comptes de Fleury-Saran Tir à l'arc

Nous soussignés Raymond LEPAGE, Cyril MOUTIA, Lionel FREMONT, licenciés du club, avons procédé à la vérification des comptes de l'association le Lundi 23 Février 2026 en présence du trésorier Pascal PADOIS et son adjoint Aurélien LENIAU.

Les comptes de la saison 2025 ont été arrêtés au 31 Décembre 2025.

Les comptes sont gérés informatiquement, sur un tableur qui permet un calcul automatique de la comptabilité. Une présentation de ce logiciel nous a été faite, où des recoupements y sont incorporés de manière à détecter d'éventuelles erreurs de saisie et garantir l'exactitude de résultats.

Un rapprochement bancaire est réalisé mensuellement. Pour chaque ligne, il existe un index pointant sur une pièce comptable. Après vérification, une édition papier des comptes est imprimée pour être collée dans les livres de comptes de résultats avec les modalités d'usage.

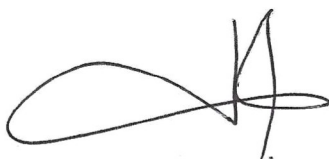
La vérification des comptes a été réalisée d'une façon aléatoire, à chaque demande il nous a été présenté un justificatif.

De ce fait, nous validons les comptes de FLEURY SARAN TIR A L'ARC pour la saison 2025 et sommes d'accord pour que soit donné quitus aux éléments présentés par le trésorier.

Salutations sportives.

Cyril MOUTIA

Lionel FREMONT

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.A handwritten signature in black ink, featuring a large, open loop on the left and a vertical stroke on the right.



FLEURY SARAN TIR A L'ARC

Budget Prévisionnel 2026

DEPENSES		RECETTES	
Achats		Vente	
Achat de matériel	10000	Vente d'habillement	800
Achat de licences	11000	Vente de matériel	800
Location		Manifestations	6500
Médailles - Récompenses	1000		
Alimentaire	2000	Subventions et Sponsoring	
habillement	1000	Fleury Les Aubrais	4650
		Saran	3000
Services extérieurs		Conseil Départemental	750
Entretien et réparations	1000	A.N.S.	6000
Assurances	300	Conseil Régional	2000
		FFTA	
Autres services extérieurs		Don - sponsor	
Arbitres	200	Abandon de frais de transport	29000
Prestation Brevet d'état	7000		
Frais de déplacement concours	25100	Prise en charge de frais par fédération/ligue/département/CD45	300
Frais de déplacement Championnat de France	4500		
Frais de déplacement divers	7500	Autres produits de gestion courante	
stage et formation	1000	Cotisations (licences)	18000
Secrétariat	200		
Documentation	200	Location materiel	5500
		Divers	
Autres charges de gestion courante		Stages et compétitions	
Inscriptions concours	6000	Produits financiers	700
Charges financières		Produits exceptionnels	
TOTAL	78 000,00 €	TOTAL	78 000,00 €

Le Président de l'association : MARESCHAL P.

Le Trésorier de l'association : PADOIS P.